



LITIGE ASSURANCE xxxxxxxx VEHICULE

Par **HANA14122017**, le **31/01/2019** à **11:57**

Bonjour,

Je viens d'apprendre qu'un employé d'un cabinet d'huissiers de justice essaye de me contacter concernant un ou des impayés d'assurance voiture.

Mon ex-conjoint, lorsque nous étions en couple, avait souscrit une assurance voiture pour ma voiture, celle de son choix car il trouvait que la mienne n'était pas assez couvrante en cas de problème et que lui connaissait bien une petite agence ou lui avait tous ces contrats chez eux. Il se rend dans une agence xxxxxx muni de mon permis de conduire et ma carte grise (petite agence de village ou tout le monde se connaît) il choisi, signe le contrat et donne son RIB.

Après séparation il y a plus de 4 ans, il était normal qu'il arrête de payer. Pour ma part je l'ai informé que célibataire il m'était impossible de m'acquitter de 1800€ d'assurance véhicule par an. Donc il avait fait le nécessaire (ce qu'il m'avait affirmé à l'époque) puis m'a ramené un document récapitulatif de bonus. Les années qui ont suivi, j'ai immobilisé mon véhicule le temps de me reconstruire un peu plus d'un an. Puis la vie a suivi son cours.

Et là 4 ans après je dois m'acquitter d'une énorme facture car pour eux, monsieur a retiré son RIB donc ils se sont dit : "continuons à faire courrir le contrat d'assurance et l'on s'adressera à l'assuré" sans jamais ne m'avoir rien envoyé (ni de contrat signé, ni demande de RIB avec autorisation de prélèvement.... même pas de signe de vie de leur part) sachant que mon ex-conjoint est toujours à la même adresse ou nous avons habité ensemble à l'époque et m'a juré qu'il n'a jamais rien reçu depuis, ni facture ni relance sinon il me les aurait fait passer ou régler directement (pas faux car tout était prétexte pour me voir).

Bref, avant de contacter un avocat, je souhaitais avoir des conseils. En vous remerciant infiniment. Cordialement

Par **Chaber**, le **31/01/2019** à **13:57**

bonjour

le contrat d'assurance auto était-il à votre nom?

le véhicule était à votre nom?

est-il toujours en votre possession?

si non quand l'avez-vous vendu? Avez vous averti l'assureur?

Quelle est la réclamation complète de l'assureur?

Par **HANA14122017**, le **01/02/2019** à **09:19**

Bonjour,

Tout d'abord merci pour votre réponse.

Oui la voiture est à mon nom, le contrat je ne l'ai jamais vu, il est à mon nom puis ce qu'ils s'adressent à moi et non à lui pour l'acquiescement de la facture. J'ai toujours le même véhicule, assuré ailleurs.

Non je l'ai laissé s'occuper de la résiliation puisque s'était lui qui s'était occupé de l'adhésion. L'info que je peux vous donner s'est qu'il n'a pas pu résilier l'année même de notre rupture car il était trop tard, il l'a résilié avant la date anniversaire l'année d'après et comme il m'avait apporté le récapitulatif des bonus... sur papier je me suis pas doutée un instant que l'on fournissait ce genre de document même en cours de contrat !!!

En plus d'une confiance idiote et aveugle pour cette gestion, je me dis avec du recul, que j'aurais dû envoyer un courrier recommandé à l'époque.

Encore merci.

Bien cordialement

Par **Chaber**, le **01/02/2019** à **09:33**

bonjour

un contrat d'assurance est signé par un souscripteur et peut être résilié par lui-même (vous en l'occurrence et non votre ex ami) Les prélèvements peuvent être faits sur le compte d'un tiers mais c'est dangereux en cas de non paiement (vous en avez la preuve)

[quote]

Et là 4 ans après je dois m'acquiescer d'une énorme facture

[/quote]

Pouvez-vous préciser à quelles dates correspond cette réclamation, sachant qu'en assurance

la prescription est de 2 ans?

Par **HANA14122017**, le **06/02/2019** à **14:57**

[color=black;]Bonjour, [/color]

[color=black;]Non bien-sûr que non, je n'ai pas de preuve directe, aucun relevé du compte à part que je n'ai jamais effectué de paiement de mon compte, aucun chèque ni aucun virement quelconques. [/color]

[color=black;]L'agence dans laquelle il souscrit le contrat d'assurance a pris son RIB et aucun personnel de cette agence ne m'a convoqué ou envoyé un contrat, mon abus de confiance ou de naïveté en lui ou concernant ce sujet, a fait que j'ai laissé couler à l'époque. [/color]

[color=black;]Concernant votre seconde question sur la prescription, il m'a apporté mon relevé d'information récapitulatif en septembre 2016 (la date anniversaire était en août 2016) et je n'ai jamais eu aucun doute car pour moi on ne donne un relevé d'information que lorsque l'on s'est acquitté de tout solde et que l'on est plus assuré par l'assurance en question. [/color]

[color=black;]En vous [/color][color=black;]remerciant infiniment, [/color]

[color=black;]Bien cordialement. [/color]

Par **Chaber**, le **06/02/2019** à **18:50**

bpnjour

sans titre exécutoire l'huissier n'a aucun pouvoir, d'autant que la prescription pour recouvrement est de 2 ans en assurances. (septembre 2016 --->septembre 2018.

Par LRAR, dont vous gardez, vous demandez copie du titre exécutoire. vous pouvez préciser qu'en l'absence de ce titre la prescription de 2 ans est acquise selon l'art L114.1 du code des assurances

Par **HANA14122017**, le **08/02/2019** à **13:58**

Bonjour,

Un très grand merci à vous.